QUESTION ÉCRITE P-1031/03 posée par Danielle Darras (PSE) à la Commission

Objet: Respect des dates d'application des prochaines réglementations en matière d'émissions polluantes par l'industrie des véhicules industriels

De nombreux courriers ont attiré mon attention sur les risques qu'est susceptible de connaître l'industrie des véhicules industriels en ce qui concerne le respect des dates d'application des prochaines réglementations en matière d'émissions polluantes.

La norme Euro 4, réglementant les niveaux d'émissions des véhicules industriels, entrera en vigueur en 2005. Selon la directive 1999/96/CE, la Commission devait faire, avant le 31 décembre 2000, une proposition sur les trois points suivants:

- les règles régissant l'introduction d'un système de diagnostic embarqué (OBD) destiné à surveiller en permanence le bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des émissions;
- les dispositions requises quant aux exigences de fiabilité de la performance d'émission au cours du temps;
- les dispositions requises pour assurer la conformité des véhicules "en service" en matière de pollution.

Or, il semblerait que, deux ans après la date fixée, aucun texte n'ait été publié par la Commission. Et pourtant, un tel texte semble bel et bien essentiel aux industriels afin qu'ils puissent dès aujourd'hui entreprendre les développements techniques nécessaires pour être en mesure de respecter l'échéance de 2005.

La Commission peut-elle indiquer si elle a oui ou non publié un tel texte et, dans le cas d'une réponse négative, peut-elle faire savoir la date prévue pour une telle publication?

492967.FR PE 329.961